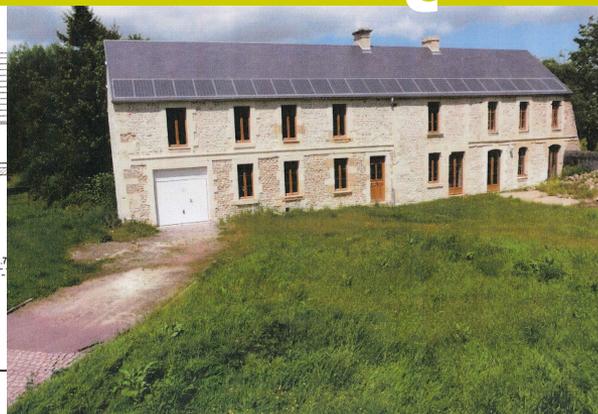


FICHE CONSEIL PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES



Direction régionale des affaires culturelles
de Basse-Normandie

Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine
du Calvados, de la Manche et de l'Orne

PRINCIPE :

L'installation de panneaux solaires photovoltaïques est un projet de modification du matériau de couverture. Comme tout autre projet de modification d'un état existant, la conception doit se fonder sur une analyse des caractéristiques particulières de l'environnement, de la construction, pour justifier la proposition finale.

L'ENVIRONNEMENT :

La perception d'un projet est fonction du cadre dans lequel il se présente. Selon sa situation dans un contexte rural ou urbain, l'impact visuel d'un projet sera apprécié différemment.

Le village



Le lotissement



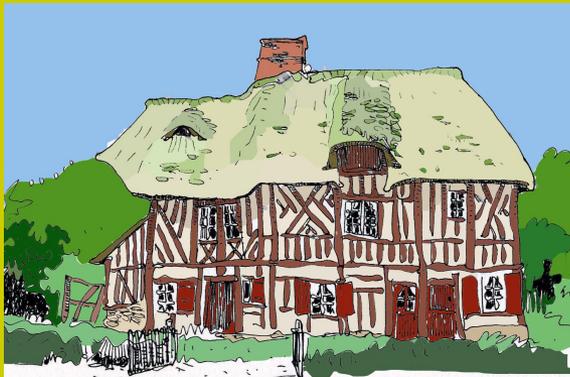
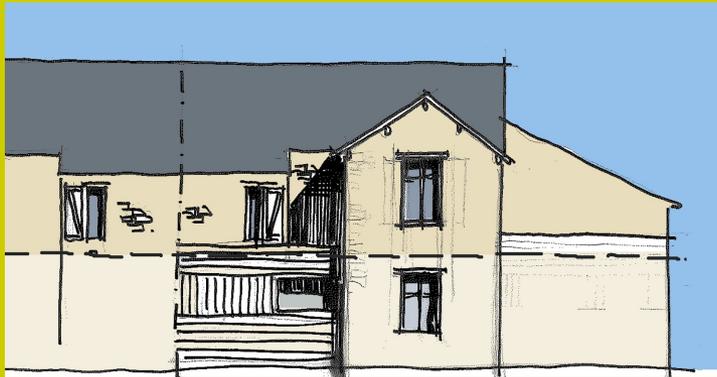
C'est pourquoi les caractéristiques de l'environnement seront décrites :

- le type d'urbanisation
- le relief
- la végétation
- les perspectives et cônes de vues

LE BÂTI

Le caractère de la construction est déterminant. Son aspect doit être pris en compte mais aussi les sujétions techniques qu'imposent le volume de toiture, le matériau de couverture, etc.

Il est plus simple d'envisager la pose de panneaux solaires sur une couverture en ardoise qu'en chaume.



Il faut également tenir compte des émergences en toiture, lucarnes, châssis de toit, souche de cheminée.

LE PROJET

Le projet doit composer avec l'architecture de la construction en évitant la dispersion des panneaux sur le versant de toiture et en recherchant une position sur les limites du versant, ligne d'égout ou ligne de rive.

